

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE SUR LES BAUX RURAUX

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 11 décembre 2020

Site universitaire, 9, rue de Flacé 71000 Mâcon

DUREE

1/2 journée de formation de 4 heures : 14 h – 18 h

INTERVENANT

Hubert Bosse-Platière,

Professeur à l'université de Bourgogne

François Robbe,

Maître de conférences à l'Université Lyon 3, avocat au barreau de Villefranche-sur-Saône

PROGRAMME

PROPOSITIONS DE RÉFORME DES BAUX – MISSION PARLEMENTAIRE JUILLET 2020

I. Domaine d'application du statut du fermage

- A. Baux soumis
- B. Baux non soumis

II. Conclusion du bail

- A. Règles de capacité et de forme
- B. Fixation du montant du fermage

III. Exécution du bail

- A. Principe d'interdiction des cessions et sous-location
- B. Droit de préemption
- C. Conversion du métayage en fermage

IV. Fin du bail

- A. Résiliation
- B. Congé
- C. Améliorations culturelles

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de Droit rural

Courriel : philippe.gonod@u-bourgogne.fr

Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon
Université de Bourgogne
9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 300 € TTC